



quel suite a donne aupres d'un dossier cloture

Par **GregSteph**, le **22/02/2012 à 13:40**

Bonjour,

En 2010 j'ai eu recours à un huissier pour une pension alimentaire non versée. Quelque mois plus tard je lui ai retiré l'affaire vu que celui-ci n'était arrivé à rien, et j'ai transmis le dossier à la CAF.... lors de ma prise de contact avec l'huissier il m'avait informé que je n'aurais aucun frais que cela était au père de mes enfants de régler chose qui est faite.... après clôture de mon dossier plus 2 mois plus tard celui-ci m'envoie des factures jusqu'à ce jour... après vérification il m'a informé que cette facture était pour des frais de vérification d'adresses du père des enfants. Mais à l'ouverture de mon dossier je lui avais donné celle de celui-ci pour plus de tranquillité ... étant donné que le dossier était clôturé avant qu'il ne fasse cette vérification je ne vois pas de raison de régler la facture de sa recherche... pourriez-vous s'il vous plaît m'aider.... merci par avance